

Ville de Monthey
"Urbanisme, Bâtiments & Constructions"
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 50 du 13.12.2019
Piliers du 13.12.2019
au 13.02.2020

Monthey, le 11 décembre 2019

N/réf. EC/gp

<p style="text-align: center;">AVIS REFERENDAIRE MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES, AU LIEU-DIT "LES MANGETTES"</p>
--

L'administration communale de Monthey rend notoire que le conseil général, en séance du 9 décembre 2019, a adopté la modification partielle du plan d'affectation des zones, par la création d'une zone de protection de la nature sur une partie de la parcelle N° 2990, au lieu-dit "Les Mangettes", ainsi que la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones, par l'ajout du cahier des charges PN N° 19.

En application des articles 17 et 69 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le plan susmentionné est soumis au référendum facultatif durant un délai de 60 jours, soit jusqu'au

jeudi 13 février 2020

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" durant les heures d'ouverture officielles, soit du lundi au vendredi de 09.00 à 11.00 et de 14.00 à 16.00, ou sur rendez-vous.